

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de**  
**Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020**

---

**Délibération n°56 - 2020 relative à l'approbation des capacités d'accueil relatives au Portail Master**

*Vu l'article L612-6 du code de l'éducation,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la procédure, le calendrier et les capacités d'accueil relatives au portail Master 2021-2022.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	30
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du Président**

  


Guillaume Gellé

Document en annexe au présent extrait : Tableau capacités d'accueil Portail Master
--

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07/12/2020
---

Document mis en ligne le : 07/12/2020